



COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 28 JUIN 2016 – EURRE

52 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., LAURIE S., BOUVIER M., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOULLE R., VIGNE M., SERRET J., FAVRE M., MOREL L., GAUDET JM., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., CAILLET C., BONNET C., BERNARD O., FAYARD F., DERE L., PLANET F., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., MALSERT J., MACLIN B., COMBE C., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., PERRIN D., GILLES D., PERVIER Y., KRIER S., LE BOUCHER D'HEROUVILLE C.

9 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES MATHIEU C., BOYRON C., DESAILLOUD V., FAURIEL H., JACQUOT C., PASQUET N.
MM BALZ R., BOUTARIN P., ANDEOL JP.

3 ABSENTS EXCUSES :

MM HILAIRE JL, FREYDT A., CHAREYRE E.

1 AUTRE PRESENT :

MME FOLLET A.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE ENVIRONNEMENT

1. Service Civique : point sur l'action des jeunes

II / POLE RESSOURCES

Administration générale

2. Rapport d'activités 2015 : présentation
3. Rapport annuel 2015 du service gestion des déchets : présentation
4. Projet de territoire : présentation du document final
5. Propositions de modification de l'intérêt communautaire des équipements sportifs structurants
6. Compétence aire d'accueil des gens du voyage : 1er débat

Finances

7. Approbation du Compte de Gestion 2015
8. Approbation Compte Administratif 2015 et affectation des résultats
9. Fibre optique : constitution d'une provision semi-budgétaire
10. Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées
11. Amortissement des biens immeubles productifs de revenus et des subventions reçues
12. Terrains lieudit "Bourne" à Beaufort : cession à l'€ symbolique à la commune
13. Auberge jeunesse de Mirmande : cession à l'€ symbolique à la commune
14. Attribution de Compensation de Livron : réduction suite au transfert du LMAF
15. Budget supplémentaire 2016

Ressources humaines

16. Simplification du régime indemnitaire (IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise et CIA : complément indemnitaire annuel)
17. Petite enfance : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un EJE
18. LMAF Livron : transfert des personnels - création des emplois

III / SERVICE PETITE ENFANCE

19. EAJE : approbation du règlement intérieur modifié

IV / ENVIRONNEMENT – ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

20. SMB Véore - dissolution

Les comptes-rendus des conseils du 28 avril et 24 mai n'appelant pas d'observations sont approuvés.

I – COMMUNES ET TERRITOIRE

Point 1 Service Civique : point sur l'action des jeunes

Monsieur Jean Serret explique que le dispositif du service civique est un des éléments de la politique jeunesse de la CCVD qui sont d'ailleurs intégrés dans le projet de territoire. Il peut concerner tous les jeunes du territoire.

Il a eu l'occasion de rencontrer les jeunes, la population et les associations partenaires et a pu mesurer les effets bénéfiques d'un tel dispositif, pour les jeunes eux-mêmes et pour les partenaires également.

Il passe la parole à Monsieur Claude Aurias.

Celui-ci rappelle qu'une équipe de 6 jeunes a travaillé depuis septembre 2015 d'une part sur des missions précises liées à l'environnement :

- service gestion des déchets avec l'opération Troc Ton Truc et avec l'Entraide protestante pour les aider à rassembler et livrer les meubles encombrants et lourds à des foyers en difficulté.
Cette association a fait part de ses vifs remerciements à ces 6 jeunes
- Sur l'énergie initiée dans le cadre du programme TEPCV, pour aller chez les particuliers pour expliquer les possibilités d'économies d'énergie au quotidien et distribuer des kits énergie

Le bilan de ces missions 2015-2016 est très positif pour les jeunes eux-mêmes et pour la collectivité et les partenaires.

Il précise également que le service civique peut durer 12 mois, la CCVD a sollicité un nouvel agrément afin de poursuivre les missions sur une plus longue durée.

Il passe la parole à ces 6 jeunes pour présenter dans le détail leurs missions. 2 d'entre eux (Joris Bertier et Alexandre Papillon) sont excusés – ils n'ont pas pu être présents ce soir.

Il remercie Mesdames Marie Thizy et Magalie Vieux-Melchior, Messieurs Laurent Jégou et Jean Marc Bouvier pour le travail effectué.

Mesdemoiselles Morgane Vives, Emma Mazel et Messieurs Jeffrey Leroux, Jean-Bruno Le Goff, présentent tour à tour leur travail.

Formations

- Formation SYTRAD (centre de tri de Portes les Valence)
- Visite du CVO (centre de valorisation organique d'Etoile sur Rhône)
- Rencontre avec les gardiens de déchetterie, personnel du service technique
- Formation éco-emballage (temps Unis-Cité) auprès d'un ambassadeur de l'entreprise.
- Formation de 2 jours à l'ADIL auprès d'Emmanuel DELPONT
- Formation d'une demi-journée à EDF sur la lecture d'une facture.

Projet déchets

- Sensibilisation au tri et au recyclage
 - 19 événements
 - 540 habitants sensibilisés
- Semaine du développement durable à Livron du 30 mai au 5 juin
 - 3 animations en périscolaire (Ecoles Pagnol et Daudet) : 120 élèves de 3-10 ans sensibilisés
 - 2 nettoyages sur le Haut Livron avec les Buttineries et les berges de la Drôme : 15 participants et 12 sacs de 30 litres remplis

- 3 cafés échange avec les Clubs 3ème âge "Les reflets d'argent" et "Chez nous" et l'UNRPA : 50 adhérents sensibilisés
- 1 marché / Trocadabrac : 50 participants environ
- Troc ton truc à la déchetterie de Lorient
 - Ouverture le 6 janvier
 - Moyenne de 11 usagers par permanence
 - Environ 1,2 tonne d'objets récupérés
- Entraide protestante à Livron
 - Ouverture le 9 février
 - Environ 140 bénéficiaires

Projet énergie

- Conseil, sensibilisation
 - 48 visites effectuées
 - 32 communes visées

Collaboration avec les autres équipes d'Unis-Cités

- Avec celle de la 3CPS
 - Intervention ADCAVL (Association Drômoise de Chantier Animation Vie Locale)
 - Foire aux fleurs de Mirabel et Blacons
 - Pied d'immeuble à Crest
 - Stand à Intermarché de Crest
- Avec celle du SMRD
 - Nettoyage des berges de la Drôme à la passe à poissons (Livron-sur-Drôme)

Compétences : Que leur a apporté ce projet ?

- Ce projet leur a permis d'acquérir de nouvelles compétences, qu'ils ont dû utiliser et perfectionner directement sur le terrain.
- Informatique : création de flyers et d'affiches
- Communication : prise de rdv (mairie, mails, relance téléphonique)
- Management : organisation, mise en place de planning et d'objectif, gestion du temps
- Relationnel : contact auprès d'un public varié, animer, pédagogie
- Adaptation : capacité à s'adapter aux difficultés (public , événements inattendus)

Les jeunes du service civique remercient :

- Laurent JEGOU pour son suivi et son soutien tout au long des projets.
- Marie THIZY pour son implication dans les projets, malgré son emploi du temps restreint.
- Malaurie FEYDET pour son sens de l'observation et son aide précieuse à la vie en équipe.
- Emmanuel DELPONT pour son suivi sur le projet énergie.
- Les communes participantes et à leurs élus pour leur accompagnement sur les projets.
- ceux qui les ont aidés dans ce service civique, qui leur ont transmis leurs connaissances, qui les ont conseillés et qui ont pris du temps pour les aider.
- Unis cité et toutes les personnes de la CCVD

A l'issue de cette présentation, Monsieur Jean Serret leur demande d'expliquer leur projet dans le futur proche et de faire part de leur proposition pour l'an prochain.

Mesdemoiselles Morgane Vives, Emma Mazel et Messieurs Jeffrey Leroux, Jean-Bruno Le Goff informent qu'ils vont reprendre des études : BTS équitation, criminologie.

Ils formulent également une proposition à savoir, suivre, donner des conseils à titre bénévole aux jeunes qui bénéficieront de ce dispositif l'an prochain à la CCVD.

Au nom de tout le Conseil, Messieurs Jean Serret et Claude Aurias les remercient pour le travail effectué et leur souhaitent bonne continuation dans leurs projets.

II – RESSOURCES

Point 2 Rapport d'activités 2015 : présentation

Monsieur Jean Serret passe la parole à chaque Vice-Président pour présenter les activités 2015. Le rapport d'activités a été adressé à chaque membre du Conseil.

Créer des emplois et des richesses nouvelles

Economie

Monsieur Francis Fayard rappelle les actions et les chiffres de l'année 2015 concernant la création et développement des entreprises, l'aménagement économique et immobilier d'entreprises, le partenariat inter-entreprises.

Création et développement des entreprises

- 131 porteurs de projets reçus
- 35 entreprises et 39 emplois créés
- 28 prêts d'honneur (IVDD) débloqués : 211 000 €
- 11-entreprises hébergées à la Pépinière
- 29 projets d'entreprise accompagnés
- Continuité du projet SEM/SAS

Aménagement économique et immobilier d'entreprises

- 7 parcs d'activités et 4 en projet → pour 167 entreprises et 1980 emplois
- 5 bâtiments de la CCVD loués → au service de 17 locataires
- 55 demandes immobilières → pour 66 offres
- Projet de Pôle Bio du Val de Drôme

Partenariat inter-entreprises

- Appui au Groupement d'Entreprises du Val de Drôme
- Salon de la sous-traitance → soutien à 6 entreprises au RIST
- Accompagnement des projets Unions commerciales
- Promotion du dispositif OCMMR

Agriculture et développement rural

Monsieur Serge Krier présente les actions du service.

- Système Alimentaire Innovant → produire, transformer et consommer localement
- Projet agro-environnemental et climatique (2015-2022) → Accompagner le changement de pratiques agricoles (viticulture, arboriculture, grande culture, pastoralisme) pour la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité et le maintien des systèmes extensifs.
- 18 projets accompagnés

Biovallée le Campus

Monsieur Jean Marc Bouvier présente les activités.

- Fréquentation
 - 97 organisateurs récurrents
 - 6 258 participants
 - 288 locations de salles

- Première formation Bac + 3 en Val de Drôme : licence professionnelle CNAM : énergies renouvelables électriques
- Construction d'une salle multifonction de 228 m² complémentaires

Assurer des services aux citoyens

Services aux communes

Madame Béatrice Martin rappelle le développement des actions de mutualisation qui ont eu lieu en 2015.

Le Schéma annuel de mutualisation a été voté en juin 2015

- secrétariat de mairie
- services techniques intercommunaux
- formations
- système d'information géographique (SIG)...

Monsieur Gilbert Pourret donne des informations sur les 4 Commissions d'initiative Locale pour lesquelles il regrette le manque de retour des élus.

Urbanisme – habitat

Monsieur Jacques Fayollet fait un point sur les actions du service.

- Service commun en urbanisme
 - personnel communal et intercommunal
 - instruction des permis de construire
 - 700 actes instruits
- Aménagement de l'espace : 15 communes accompagnées
- Périmètre SCOT inclut les territoires CCVD et CCCPS
- Aides à la pierre : 18 logements locatifs sociaux
- Rénovation habitat privé : DORÉMI
 - 323 000 € d'aides de l'ANAH
 - pour 31 propriétaires et 705 000 € de travaux
- Logement : 60 jeunes accompagnés par la Mission locale

Petite enfance

Monsieur Olivier Bernard rappelle les chiffres 2015 pour la petite enfance.

- 355 enfants accueillis = 175 734 heures
- 7 microcrèches et 2 multi-accueils
- 4 antennes du relais assistantes maternelles
- Lieu d'accueil enfants-parents : 3 antennes dont 2 nouvelles
- renforcement du dispositif d'accueil sur la vallée de la Gervanne-Sye
- Préparation intégration de la crèche familiale de Livron

Jeunesse

Il souligne également les actions en faveur de la jeunesse qui concernent près de 800 jeunes.

- 20 bourses au permis de conduire = 1000 heures données aux associations
- 10 chantiers : 49 jeunes
- 3 rencontres lycéennes (Lycée Armorin)
- 4ème Circuit de découverte des métiers : 800 élèves dont 600 CCVD

Action sociale et santé

Madame Béatrice Martin présente cette action.

- Diagnostic local de santé
- Conseil Intercommunal d'Action Sociale
 - 1 conseillère sociale intercommunale
 - Conseils aux habitants et CCAS
- Complémentaire santé intercommunale → pour particuliers et entreprises

Coopération internationale

Monsieur Jean Serret, en l'absence excusée de Monsieur Jean Louis Hilaire, présente l'action.

- Programme sénégalais Thiangol Mangol → initié et soutenu par la CCVD depuis 15 ans
- Restauration hydraulique permettant le reboisement → 800 hectares de cultures maraîchères
- Maison des Énergies Alternatives

Accroître la qualité de vie

Gestion des déchets

Monsieur Claude Aurias donne quelques chiffres et fera un point plus complet lors de l'examen du point 4.

- 52 conteneurs semi-enterrés
 - + de tri = - d'ordures ménagères
 - + de stockage = - de collectes
- Ordures ménagères
 - 7 201 t collectées = 240 kg/hab (-2%)
 - 116 931 km parcourus soit 3 fois le tour de la Terre
- Collecte sélective
 - 143 points propres : 1980 t collectées (+9%)
 - 143 930 km parcourus = 4 fois le tour de la Terre
- 4 déchetteries intercommunales
 - 67 124 passages, soit 208 dépôts/j (+7%)
 - 7 049 t collectées (+22%)
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères → ajustée à 11,40% (contre 10,14 en 2014)

Energie

Monsieur Jean Marc Bouvier présente les actions de ce domaine.

- Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
 - 500 000 € de subvention
 - rénovation énergétique & énergies renouvelables
- Plateforme de rénovation énergétique → rénovation partielle ou globale (DORÉMi)
- Photovoltaïque : 34 études sur des bâtiments publics
 - coût des études : 22 700 € TTC
 - 350 kWc de puissance potentielle cumulée
- Éolien : étude d'un petit parc sur Gigors-et-Lozeron

Education à l'environnement

Monsieur Jean Serret, en l'absence excusée de Monsieur Jean Louis Hilaire, présente l'action.

- Réserve des Ramières : 43 500 visiteurs, dont 25% en vélo
- Gare des Ramières
 - marque nationale Accueil vélo
 - 6 300 visiteurs dont 1 400 participants aux 5 événements nature
 - 438 scolaires

Tourisme, loisirs et culture

Messieurs Yves Pervier et Benoit Maclin présentent les activités dont ils ont la charge.

- Tourisme et loisirs
 - réhabilitations : château de Poët-Célarde et projet pour la Poterie de Cliousclat
 - jalonements Vélodrome Alex - Eurre
 - nouveau chemin « Sur les pas des Huguenots »
- Culture
 - 13 événements culturels soutenus dans 18 communes
 - la Gare à Coulisses : projet d'école de cirque

Moyens généraux et transversaux

Ressources humaines

Monsieur Robert Arnaud présente ce sujet.

- 180 agents
 - Dont 123 titulaires FPT
 - Arrivée de Fabien Duvert : nouveau DGA
- 1 056 jours de formation
- Hygiène & sécurité
 - culture volontariste de la prévention des risques
 - document unique mis à jour
 - une assistante de prévention dédiée

Marchés publics et Vie des assemblées

Monsieur Jean Serret présente ces sujets.

- Marchés publics
 - plateforme www.marches-publics.info : 2 DCE publiés, 1878 retraits de DCE, 31 plis dématérialisés
- Assemblées
 - 7 conseils communautaires, 65 élus, 85 délibérations
 - 11 réunions de bureau, 31 élus, 175 délibérations

Maitrise d'ouvrage

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle les grands chantiers de 2015 :

- études du nouveau siège CCVD
- construction du Pôle Bio
- marché pour l'extension du Campus
- installation photovoltaïque sur l'Hôtel d'Entreprises
- études pour une salle de gymnastique intercommunale
- études d'un dispositif de natation pour tous

Communication et événements

- Plan de communication validé
- Réalisations :
 - 14 000 exemplaires du magazine trimestriel
 - 600 exemplaires du rapport d'activités annuel
 - 3 outils de communication interne
 - 54 000 visites sur valdedrome.com
 - 400 retombées presse dans 50 médias
- Soutien à la Drôme Classic

Actions partenariales

- Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2012-2018 → **45** opérations financées jusqu'en 2018
- Sélection LEADER 2016-2022 → Vallée de la Drôme, éco-territoire et développement économique durable
- Biodiversité
 - CCVD, communes et associations LPO et Lysandra
 - Faune et flore de la vallée

Rivières

Monsieur Gérard Crozier rappelle qu'un travail important est en cours, puisqu'il faudra mettre en place la compétence GEMAPI d'ici 2018. Beaucoup de réunions se sont tenues ou sont à venir avec les syndicats de rivières notamment.

C'est tout un travail en amont qui est nécessaire et dont des comptes-rendus seront faits lors de conseils ultérieurs.

Le Président conclut en remerciant tous les partenaires institutionnels et financiers qui contribuent à la réalisation de toutes les actions de la CCVD (liste non exhaustive).

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015

Point 3 Rapport annuel 2015 du service gestion des déchets : présentation

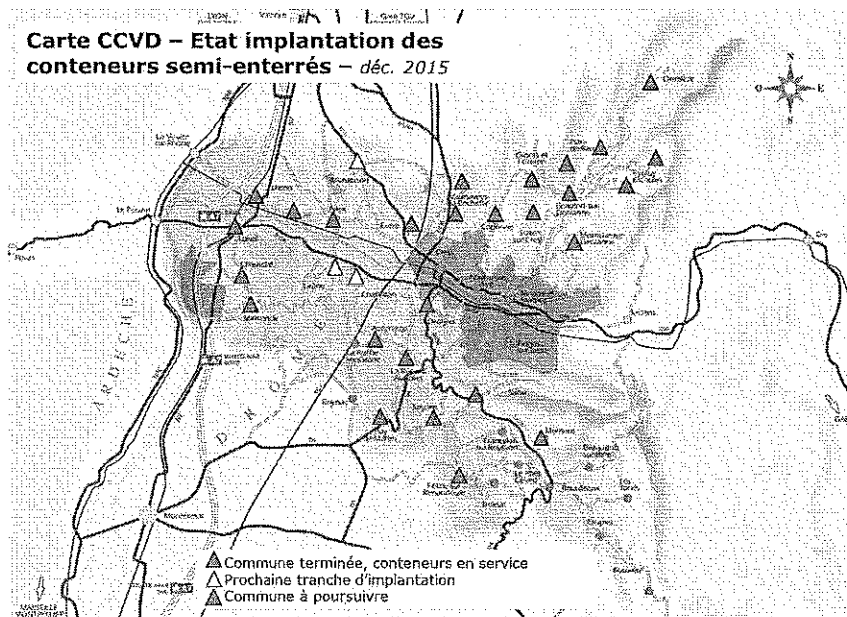
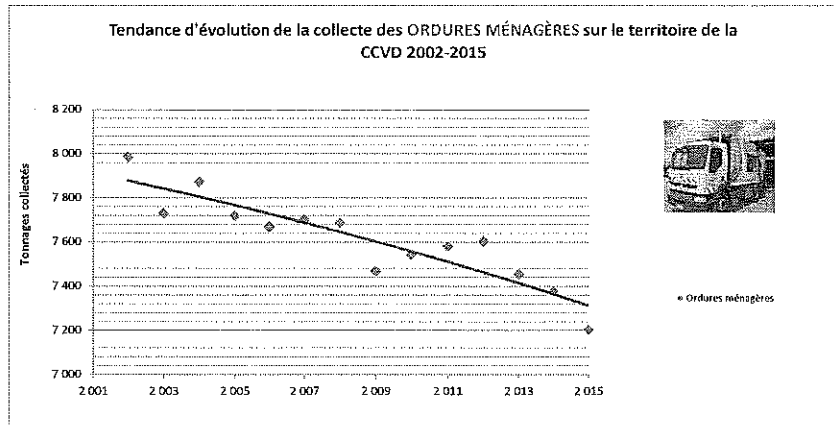
Monsieur Claude Aurias donne la parole à Madame Marie Thizy pour présenter ce rapport annuel.

Quelques chiffres :

- 16304 tonnes de déchets collectés (*hors déchets verts*)
- 260 861 kms parcourus (7 fois le tour de la Terre)
- 142 286 litres de carburants consommés
- 29 agents dont 6 contractuels

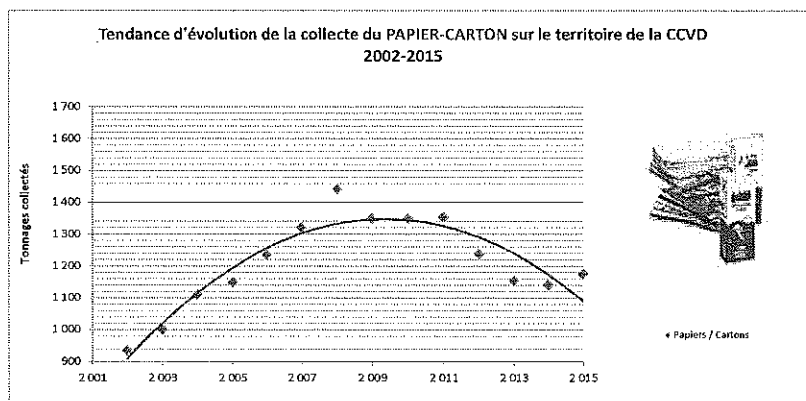
Collecte des ordures ménagères

- 116 931 kms parcourus - 3 fois le Tour de la Terre
- 164 conteneurs semi-enterrés (+ 37)
- 2140 m3 de stockage instantané - 728 tournées par an
- 7 201 tonnes d'OM collectées - 238Kg/hab/an - **soit - 2% sur 2015**

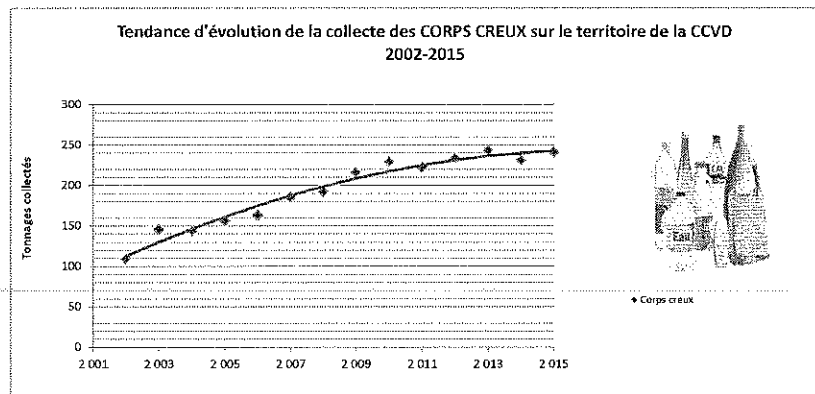


Collecte sélective

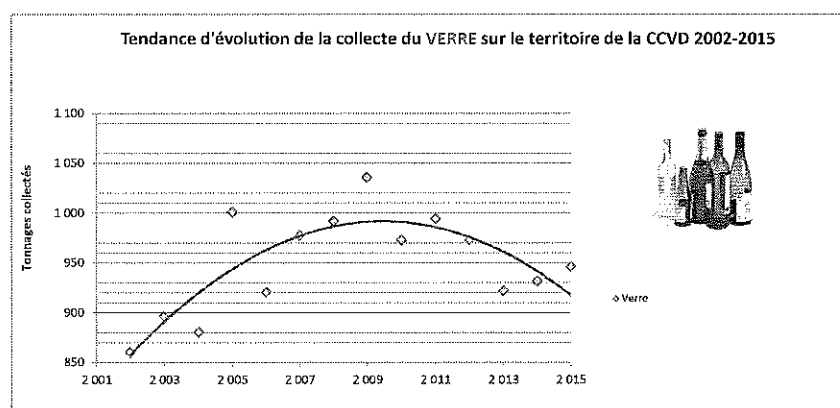
- 2 367 tonnes d'emballages ménagers
- 143 930 kms parcourus
 - 4 fois le Tour de la Terre
 - 416 tournées par an
 - 143 points propres dont 38% en conteneurs semi-enterrés
- 1 735 m³ de stockage instantané
- EVOLUTION DES TONNAGES : Papiers/Cartons 1 174 tonnes **soit + 3% sur 2015**



- EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : Corps creux - 241 Tonnes soit **+ 5% sur 2015**



- EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : Verre - 946 Tonnes soit **+ 2% sur 2015**



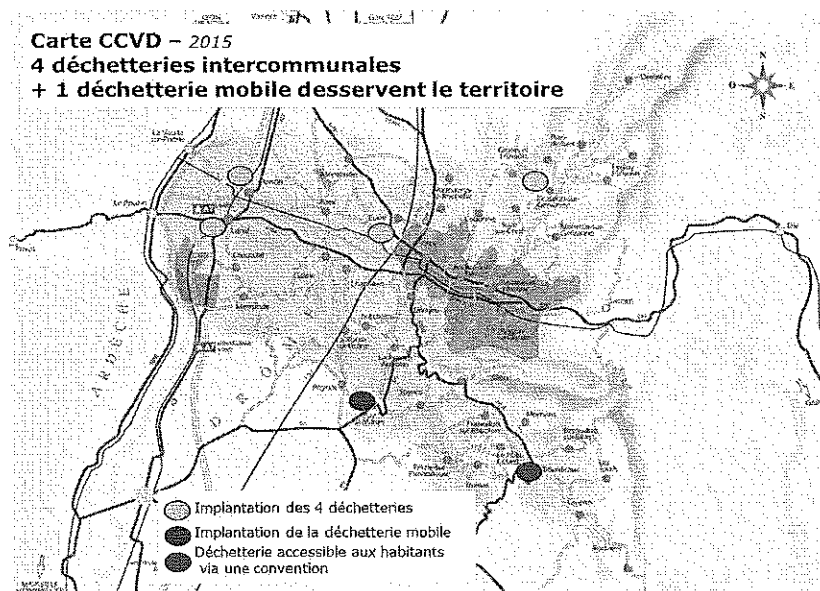
Monsieur Claude Aurias insiste sur la nécessité du tri, notamment celui du verre – qui est en régression depuis quelques années.

Monsieur Jean Serret rappelle que 18 % des recettes sont liées au tri (800 000 € environ). C'est autant de fiscalité prélevée en moins.

Plusieurs élus insistent également sur la communication qui est primordiale pour faire infléchir les courbes de tri à la hausse. Il est suggéré d'intégrer une synthèse des chiffres clés présentés dans le Val de Drôme info.

Déchetteries

- 2 044 tonnes d'encombrants soit **-13% sur 2015** (- 318 tonnes)
- 435 tonnes de ferraille soit **+ 4% sur 2015** (+18 tonnes)
- 227 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) soit **-16 % sur 2014** (- 43 tonnes)
- 377 tonnes de gros cartons soit **+ 6% sur 2015** (+ 22 tonnes)
- 6 094 heures d'ouverture annuelle
- 67 124 passages d'usagers (+ 4 204)



Équilibre financier

- Service financièrement équilibré et autonome.
- Résultat positif de la section de fonctionnement 305 320 €
 - Baisse Carburant
 - Politique d'investissement régulier
 - Recettes majorées avec les nouvelles filières (+ 240 000 € / 2013)
- Dépenses de fonctionnement : 4 047 066 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015
Charges à caractère général	1 050 669
Charges de personnel	1 008 356
Atténuation de produits	
Traitement cotisation SYTRAD	1 590 627
Charges financières	18 168
Charges exceptionnelles	
Amortissements	340 670
Intervention équipe CCVD	
administration générale	38 576
TOTAL	4 047 066

- Recettes de fonctionnement : 4 352 386 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015
Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères	3 634 648
Atténuation de charges	238
Produits des services	128 497
Subventions	561 449
Autres produits	16 998
Produits exceptionnels	10 556
TOTAL	4 352 386

Les nouveautés

- Collecte des textiles : dans les 4 déchetteries depuis le printemps 2015
- Mise en place de la filière mobilier : été 2015 à la déchetterie de Eurre et en juillet 2016 à la déchetterie de Loriol
- Collecte de l'amiante liée : depuis septembre sur RDV uniquement à la déchetterie de Eurre le premier vendredi du mois

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport annuel du service gestion des déchets

Point 4 Projet de territoire : présentation du document final

Monsieur Jean Serret donne la parole à Monsieur Jean Pierre Rochas pour présenter ce dossier.

Monsieur le Directeur rappelle que le projet de territoire soumis à l'assemblée a été rédigé suite aux débats/ateliers qui se sont déroulés le 27/09/2014 et le 26/01/2016.

L'exécutif a validé la rédaction ci-après qui comprend 3 parties :

1. La stratégie générale,
2. Les déclinaisons stratégiques,
3. comment consolider la gouvernance.

Monsieur Jean Pierre Rochas souligne que cette charte reflète bien les observations formulées par les élus lors des débats/ateliers de 2014 et 2016. Elle a – volontairement – un style télégraphique.

Il explique plus en détail le contenu des 3 parties du document ainsi que l'annexe.

La stratégie générale :

Sur le territoire

- Bâtir ce projet de territoire à l'échelle de la communauté de communes
- Développer les partenariats avec les communautés de la vallée et notamment la 3CPS
- Le SCOT doit permettre d'avancer vers une vision commune (avec la 3CPS) du devenir, des ambitions, du positionnement, des enjeux.

Ce que doit viser la stratégie

- Maintenir un territoire attractif
- Valoriser chaque partie du territoire
- Développer une image positive et innovante du territoire
- Etre en position pour affirmer et négocier notre développement (le SCOT, le projet de territoire, ...)
- Etre forts, reconnus et indépendants autour d'un projet

Sur quoi s'appuyer ?

LA RURALITE

- Dynamique, ouverte, nouvelle, développée, innovante
- La qualité du cadre de vie et des espaces, des ressources
- La qualité des produits et leur accessibilité
- La qualité du lien social
- La qualité du bien vivre

BIOVALLEE

- Le scénario de transition vers une métropole rurale Biovallée 2040
- Bon vecteur de communication, d'implication, (identifiés à l'échelle nationale ou européenne)
- Peut renvoyer auprès des habitants une image positive de leur territoire
- A partager avec les collectivités de la vallée de la Drôme/Diois, recréer une gouvernance commune ? quid de la gouvernance de l'association ?
- Porteur d'emplois et d'innovation

MAIS ATTENTION

- Méconnaissance forte à corriger, communication interne nécessaire
- Risque de perdre (le projet, la marque, ...)
- Risque d'amalgame avec le bio
- Un fil conducteur à tous nos projets
- Faire suite au GPRA (énergies, circuits courts, ...)

Déclinaisons stratégiques

Bien vivre en Val de Drôme

Des cœurs de villages et des bourgs vivants toute l'année

- Services
- Accessibilité
- Logements
- Commerces
- Mobilité
- Culture
- Santé

Une proposition : Relancer des actions de types villages perchés (objectifs : image du territoire et embellissement des villages)

Un cadre de vie de grande qualité

- Espaces et ressources naturelles
- Produits locaux
- Cadre sécurisé (pour les biens et les personnes)
- Préservé des pollutions (visuelles, auditives, ...)
- Urbanisation et habitats
- Maitriser par des réserves foncières au dynamisme des centres / bourgs et proximité des services
- Éviter la densification ou densification raisonnée et adaptée
- Mettre en œuvre le PLU pour une urbanisation réfléchie et encadrée

Une proposition : Un urbaniste conseil à disposition des communes

Vivre ensemble et s'impliquer

Encourager le vivre ensemble

- Favoriser les rencontres et les échanges, les retours d'expériences
- Créer des événements culturels fédérateurs et des projets communs (à plusieurs associations, villages)
- Encourager la « vie au village » ou de quartier et la participation à la vie collective
- Créer ou soutenir une animation locale
- S'appuyer sur les associations (l'aide doit rester communale, le soutien intercommunal peut être : matériel, maisons des associations, guide des associations, guide des manifestations, réseau, mutualisation)

Accueillir les nouveaux habitants, être solidaire

- Impliquer la population (énergies, SAS, Biovallée, circuits courts, balades et découvertes, équipements structurants, initiatives, réseau d'acteurs)
- Associer la population à la création de richesses
- Insérer accueillir pour intégrer les « nouveaux résidentiels habitants » qui ne s'impliquent pas :
 - a. Anciens, nouveaux et citoyens
 - b. S'appuyer sur les élus municipaux
 - c. Inciter à l'utilisation des commerces
 - d. Être vigilant aux situations d'isolement et à l'aide à la personne
- Rendre fier :
 - a. De notre patrimoine
 - b. D'être dans un territoire dynamique
 - c. Des innovations des collectivités, des acteurs, de la population
 - d. En améliorant l'image du territoire et de l'action des collectivités

Solidaires et entreprenants contre le chômage

Soutenir l'accompagnement à l'emploi

- Qualifier et former les jeunes et les chômeurs
- Est-ce le rôle de la CCVD ?
- Rapprochement demandeurs et entreprises
- Améliorer la diffusion des offres d'emplois non pourvus
- Soutenir l'apprentissage
- Favoriser un réseau d'accompagnement à l'emploi
- Valoriser promouvoir ? la forte présence de l'économie sociale et solidaire

Favoriser la création d'emplois

- En créant des infrastructures utiles :
 - a. Réaliser des parcs d'activités
 - b. Réaliser la fibre
 - c. Résoudre le manque de locaux
- En accompagnant les entreprises :
 - d. Créer un réseau d'entreprises et d'acteurs du développement
 - e. Faciliter l'implantation et le développement
 - * Soutenir le développement d'activités
 - * Aider à la création d'activités
 - f. Valoriser, soutenir et reconnaître : filières, initiatives, savoir faire

Une attention particulière à certains publics

- Les jeunes et favoriser leur retour (emplois et logements)
- Les enfants : compétence CLSH ?
- Les personnes âgées : maintien à domicile

Consolider la gouvernance

Poursuivre la volonté de diffusion des services et du développement

Favoriser le développement diffus des services et du développement plutôt que leur centralisation

Une proposition : Créer des maisons de services aux publics (bouquet de services par bassins de vie)

Consolider une gestion décentralisée tenant compte des spécificités des territoires

- Mutualisation par bassin de vie
- Une CCVD fédératrice
- Une animation par bassin de vie
- Retravailler le fonctionnement / rôle des CIL

Consolider l'investissement des conseillers communautaires

- Refaire des conseils extraordinaires
- Créer des commissions techniques
- Favoriser l'investissement des conseillers communautaires : travail en ateliers, débats de fond : quelle régularité ?
- Consolider le couple communes / communauté
- Favoriser l'information / l'implication avec les conseillers municipaux, obtenir plus de présence dans les conseils municipaux
- Favoriser l'implication avec les équipes administratives et techniques communales et intercommunales

Anticiper les nouvelles compétences

- PLUI
- Eau et assainissement
- Maison des services au public

- CLSH (jeunesse ?)
- Mobilité ?
- Santé ?

Biovallée 2040 : vers une métropole rurale ?

POINTS FAIBLES

- Garantie des ressources liées au financement important des actions publiques
- Fortes pressions touristiques, démographique et foncière
- Désertification hors pôles et services
- Manque de coopération et de mutualisation, manque de péréquation avec d'autres territoires
- Fiscalité importante
- De nouvelles oppositions à Biovallée
- Un bien vivre ensemble institutionnalisé

POINTS FORTS

- Action publique forte
- Atteinte des objectifs énergétiques
- Démocratie participative et mobilisation des acteurs effective
- Gouvernance optimisée, globale, cohérente à l'échelle de Biovallée, projet politique partagé, mutualisation des moyens
- Moins d'endettement des privés

Monsieur Jean Pierre Rochas explique que ce document aura le statut que voudra bien lui donner cette assemblée ; il peut, par exemple, être revu pour amendement à un rythme régulier qu'il convient de déterminer.

Monsieur Loïc Morel (Félines) demande des explications sur la notion de métropole rurale qui lui semble antinomique avec le fait que *"l'on ne souhaite pas une densification excessive"*.

Monsieur Jean Serret que cette expression quelque peu contradictoire a été créée lors de la définition de Biovallée. Elle va peut-être être abandonnée. Il préférerait effectivement que soit employée l'expression "territoire rural innovant" accueillant notamment des entreprises privées d'activités de recherches. Il cite l'exemple d'Herbarum ainsi que des projets d'extension d'activités d'entreprises existantes telles que Royal Dauphiné, Charles et Alice, Val d'Eurre et souligne que la CCVD doit être prête à satisfaire ce type de demande.

Monsieur Jacques Malsert (Loriol) précise qu'en fait Métropole rurale est un oxymore.

Monsieur Jean Serret conclut ce point en rappelant la volonté de la CCVD d'un développement harmonieux, équilibré et partagé.

Le Conseil :

- **Approuve ce texte constituant le projet de territoire.**
- **autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Point 5 Propositions de modification de l'intérêt communautaire des équipements sportifs structurants

Chaque conseiller ayant reçu le projet de délibération, le Président précise que cette nouvelle rédaction est partagée par les membres de l'exécutif et du bureau.

Il rappelle tout d'abord qu'en l'état actuel de l'intérêt communautaire de cette compétence, le Préfet ou la Chambre Régionale des Comptes pourraient exercer leur contrôle de légalité, faire des observations, constater la carence de cette compétence :

"Sont déclarés d'intérêt communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de nouveaux équipements sportifs lorsqu'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :

- équipement structurant revêtant un caractère unique par son dimensionnement, le nombre et la diversité de pratiques sportives collectives ou individuelles ou le nombre de pratiquants qu'il autorise.*
- Equipement dont la dimension permet d'accueillir des évènements sportifs de grande importance contribuant au rayonnement de la communauté de communes du Val de Drôme et permettant l'accueil dans de bonnes conditions un public nombreux d'au moins 10 000 personnes.*
- Equipement que pourront utiliser les associations sportives et les établissements scolaires des communes de la CCVD nécessitant des structures d'accueil adaptées à la pratique du handisport".*

Or, cela n'est pas envisageable, car cela pourrait avoir des conséquences financières importantes puisque la DGF "intercommunale" deviendrait négative.

Il précise également que les 2 thématiques sportives choisies – la natation et la gymnastique – sont des sports fondamentaux pour la jeunesse et les citoyens du territoire. Il convient de développer ces pratiques en rendant accessibles ces équipements et donc ces services publics à tous.

Ces services existent dans les agglomérations voisines (Valence et Montélimar) mais le territoire de la CCVD n'offre pas d'équipements suffisants eu égard au nombre d'élèves et aux associations sportives existant sur le territoire. Ainsi, sur 1 615 élèves, 1 275 résident sur les communes de la Confluence.

En ce qui concerne l'activité gymnique, 16 écoles sont intéressées.

Considérant cet état des lieux et la demande d'équipements formulée lors des conseils extraordinaires sur les orientations de la CCVD de ces dernières années, la réflexion a porté sur le territoire ce qui explique :

- Des possibilités de contractualisation avec le privé pour accéder à des équipements privés
- Des transports à développer pour accéder aux futurs équipements

Il rappelle également que la maîtrise d'ouvrage intercommunale a été demandée par les financeurs pour une meilleure organisation territoriale.

Monsieur Manuel Vaucouloux (Grâne) fait observer que cette nouvelle rédaction de projet de délibération donne de nombreuses informations sur ce sujet.

Il se pose des questions sur :

- Le fait de savoir si les objectifs de ces équipements sont suffisamment ambitieux
- L'accessibilité de tels services (natation) pour 20 % des enfants résidant en dehors du territoire de la Confluence
- La signification de la contractualisation avec les privés

Monsieur Jean Serret explique que cela concerne les territoires de Saoû, Soyans, Francillon, Félines et les communes de la Gervanne.

Si un équipement de la CCVD sur chacun des bassins n'était pas possible, l'intérêt communautaire permet de contractualiser.

- Par exemple, en ce qui concerne le Roubion, des contractualisations avec des privés pourraient être envisagées.
- En ce qui concerne les communes de la Gervanne, des contractualisations avec des équipements publics ou privés.

Ce sont des pistes de travail qui seront débattues ultérieurement pour décisions.

Monsieur Jean Marc Bouvier souligne que le travail en cours sur la mobilité montre une capacité d'actions fortes à développer sur ces 2 territoires de façon à renforcer leur développement.

Monsieur Jean Serret poursuit sa présentation en précisant que les financements publics sont à rechercher.

La CLETC devra également travailler sur ces questions, de même que la commission des finances car il y a d'autres projets demandés par les communes. Une priorisation des équipements est à faire en fonction des capacités financières. Une fois fait, des décisions seront soumises.

Monsieur Daniel Gilles fait part de sa satisfaction sur ce point et demande que la priorisation puisse être soumise au conseil communautaire.

Monsieur Jean Serret affirme qu'un projet de délibération sera soumis au Conseil.

Monsieur Laurent Déré (Livron) est favorable à la proposition de Monsieur Daniel Gilles. Le Conseil municipal de Livron a débattu du besoin d'une salle de spectacle de qualité et de proximité. Il pense que ce sujet devrait être débattu de façon collective et plus globalement une réflexion sur les attentes en amont des décisions, tout en tenant compte des possibilités financières pour établir une hiérarchisation des priorités des habitants.

Monsieur Jean Serret rappelle à nouveau que l'étude faite il y a quelques années avait montré que les attentes portaient sur 3 équipements structurants faisant défaut sur le territoire : 2 dans le domaine sportif, 1 dans le domaine culturel. Les conseils extraordinaires de ces dernières années ont confirmé ces demandes.

Une réflexion reste à mener en ce qui concerne la salle de spectacles. Il faudra trouver des partenaires.

Monsieur Gilbert Pourret souligne l'importance des équipements sportifs, objet de la décision de ce soir. Ils concernent plus de 1 000 enfants du territoire et 2 communes phares de la CCVD.

Monsieur Jean Serret ajoute que cela demande l'accompagnement qu'il faudra développer dans les années qui viennent.

Monsieur Daniel Gilles fait observer son mécontentement sur les propos tenus au dernier Conseil par certains membres de cette assemblée, à l'issue du vote sur ce même sujet. Il n'est pas admissible que des menaces soient proférées envers des élus sous prétexte qu'ils se soient abstenus.

Il rappelle qu'un élu intercommunal agit pour l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la décision à voter ce soir, il exprime sa satisfaction quant aux réponses apportées et notamment en ce qui concerne la hiérarchisation des priorités.

Monsieur Christophe Combe (Mirmande) souhaite savoir s'il y a des projets de reprise pour les équipements déjà existants comme pour la piscine de Loriol par exemple et son personnel.

Monsieur Jean Serret répond que, si la commune de Loriol le demande, le conseil en délibèrera.

Le coût du transfert éventuel à la CCVD sera évalué par la CLETC (même procédure que pour le LMAF de Livron) qui fera un rapport à soumettre au conseil communautaire et aux conseils municipaux. Le coût du transfert sera déduit du montant de l'AC de Loriol.

Monsieur Christophe Combe demande si tous les équipements sportifs du territoire seront concernés par cette procédure.

Monsieur Jean Serret répond qu'il appartient au conseil communautaire de le décider, que c'est la règle pour les équipements existants.

Monsieur Jacques Malsert a pris note du travail en cours sur la hiérarchisation des investissements. Cependant, il rappelle qu'un état des lieux reste à faire en ce qui concerne les besoins d'autres équipements du territoire et précise que la salle Jean Clément à Loriol est un gymnase, même si elle sert parfois à accueillir très occasionnellement des spectacles culturels par le biais d'une association.

Monsieur Jean Serret donne lecture à l'assemblée du texte de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence "*construction aménagement entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire*" soumis ce soir à délibération et adressé à chaque élu communautaire avec la convocation.

Monsieur Benoît Maclin (Mirmande) ne comprend pas pourquoi il a été choisi la gymnastique et la natation. Cette "restriction" ou ce choix limité à 2 activités sportives l'interpelle.

Monsieur Jean Serret réexplique ses propos ci-dessus mentionnés du choix de ces 2 pratiques sportives qui sont apparues importantes pour l'épanouissement des jeunes.

Monsieur Jacques Malsert fait observer qu'effectivement, le choix des adjectifs à inscrire dans la délibération est important. Ayant participé aux groupes de travail, il lui semble que les arts martiaux ont été également demandés avec la salle de gymnastique.

Monsieur Jean Serret précise qu'effectivement, il faut ajouter "arts martiaux".

Monsieur Loïc Morel souhaite savoir pourquoi la CCVD ne propose pas de prendre une compétence sur le sport en général et choisisse ensuite la pratique sportive à développer.

Monsieur Jean Serret précise que les groupes de travail qui ont travaillé sur cette question proposent ces 2 activités et un travail action par action a été choisi.

Monsieur Jean Marc Bouvier estime que le risque d'avoir trop de choix peut s'avérer inefficace à terme.

Il semble préférable de choisir de mettre en œuvre 2 spécialités et éventuellement d'élargir ensuite.

Monsieur Manuel Vaucouloux fait observer que l'expression "manifestation d'envergure nationale ou internationale" semble trop imprécise. Il propose plutôt "compétition" sera rajoutée à "manifestation".

Monsieur Jean Serret précise que cette proposition de modification est retenue : "compétition" et non pas "manifestation".

Monsieur Benoît Maclin redit que s'il faut être précis pour la salle de gymnastique de Loriol, il manque des données financières pour décider.

Monsieur Jean Serret rappelle à nouveau que ce n'est pas l'objet de la délibération qui est proposée. La décision de faire ou pas reviendra au Conseil ultérieurement. L'intérêt communautaire sportif doit être précisé car l'EPCI n'a pas la compétence générale et le sport reste du ressort communal.

Monsieur Jean Marc Bouvier considère que la CCVD n'aurait pas la légitimité de travailler sur ce domaine d'activité si l'intérêt communautaire n'était pas précisé.

Monsieur Jacques Malsert fait observer que la qualification des équipements est nécessaire voire indispensable pour l'application de certaines normes sportives, soulignant par là l'importance des adjectifs dans la rédaction de cet intérêt communautaire.

Monsieur Yves Pervier explique que le texte proposé est nettement amélioré. Il faudra veiller effectivement à bien positionner ces équipements dans l'intérêt communautaire ainsi défini. La réponse donnée sur l'arbitrage des projets en fonction des capacités financières de la collectivité permettra de décider parmi les nouveaux projets. Il est favorable à la délibération proposée ce soir.

Monsieur Jean Serret rappelle la compétence statutaire :

II.3 équipements sportifs :

- Construction aménagement entretien d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Elaboration suivi et mise en œuvre des contrats avec l'Europe, l'Etat et d'autres collectivités ou établissements publics en faveur du développement des équipements sportifs intéressant le territoire communautaire.

En conséquence la proposition de modification de l'intérêt communautaire compte tenu des amendements et observations formulées par le conseil du 24 mai 2016 et des observations ci-dessus est la suivante :

"Sont déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de nouveaux équipements sportifs lorsqu'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :"

Il est proposé de supprimer le terme "cumulatifs" et "nouveaux" :

- **Remplacer** "Equipement structurant revêtant un caractère unique par son dimensionnement, le nombre et la diversité des pratiques sportives collectives ou individuelles ou le nombre de pratiquants qu'il autorise" par "***tout équipement structurant ou de proximité, toute action, toute acquisition de matériels mis à disposition des écoles et des communes et tous moyens de transports pour les scolaires et les jeunes contribuant sur l'ensemble du territoire à la pratique, l'éducation et la diffusion de la gymnastique et de la natation. Là où un nouvel équipement public n'est pas réalisable, la contractualisation avec des équipements privés ou publics est d'intérêt communautaire.***"
- **Remplacer** : "Equipement dont la dimension permet d'accueillir des événements sportifs de grande importance contribuant au rayonnement de la communauté du Val de Drôme et permettant l'accueil dans de bonnes conditions d'un public nombreux d'au moins 10 000 personnes" par plus modeste : "**Equipements permettant d'accueillir des événements fédérateurs au territoire et des manifestations d'envergure nationale.**"
- **Modifier** : "Equipements que pourront utiliser les associations sportives et les établissements scolaires des communes (rajouter et des enfants) de la CCVD, nécessitant des structures d'accueil adaptées à la pratique du handisport" proposition ; **supprimer à partir de "nécessitant à ... handisport".**

Le Conseil décide :
- De supprimer la définition de 2006 de l'intérêt communautaire ainsi définie :

Sont déclarés d'intérêt communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de nouveaux équipements sportifs lorsqu'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :

- **équipement structurant revêtant un caractère unique par son dimensionnement, le nombre et la diversité de pratiques sportives collectives ou individuelles ou le nombre de pratiquants qu'il autorise.**

- **Equipement dont la dimension permet d'accueillir des événements sportifs de grande importance contribuant au rayonnement de la communauté de communes du Val de Drôme et permettant l'accueil dans de bonnes conditions un public nombreux d'au moins 10 000 personnes.**

- **Equipement que pourront utiliser les associations sportives et les établissements scolaires des communes de la CCVD nécessitant des structures d'accueil adaptées à la pratique du handisport.**

- D'approuver la définition suivante de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence "construction aménagement entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêts communautaire"

Sont déclarés d'intérêt communautaire, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs lorsqu'ils répondent aux critères non cumulatifs suivants :

- **Tout équipement structurant ou de proximité, toute action, toute acquisition de matériels mis à disposition des écoles et des communes, et tous moyens de transports pour les scolaires et les jeunes contribuant sur l'ensemble du territoire à la pratique, l'éducation et la diffusion de la gymnastique/des arts martiaux et de la natation. Là où un nouvel équipement public n'est pas réalisable, la contractualisation avec des équipements privés ou publics est d'intérêt communautaire.**

- **Equipement permettant d'accueillir des événements fédérateurs au territoire et des manifestations ou compétitions d'envergure nationale**

- **Equipement que pourront utiliser les associations sportives et les établissements scolaires des communes et des enfants de la CCVD**

- **Il est entendu que le conseil communautaire sera souverain sur les décisions concrètes à prendre sur chaque équipement ou sur chaque action à venir.**

- **Les projets concrets identifiés une fois les études avancées, il sera proposé un plan pluriannuel d'investissement amenant à décider de la faisabilité ou non de chaque projet et de son planning de mise en œuvre.**

Point 6 Compétence aire d'accueil des gens du voyage : 1er débat

Avant de passer la parole à Monsieur Fabien Duvert, DGA, Monsieur Jean Serret rappelle que cette compétence, suite à la loi Notre doit être du ressort intercommunal à compter du 1/1/2017.

Il rappelle également la procédure à suivre, à savoir :

- Réunion de la CLETC pour établir un rapport d'évaluation des charges transférées
- Le conseil communautaire et les communes se prononceront sur ce rapport afin de modifier l'AC des communes concernées par ce transfert de compétence.

Monsieur Jean Serret constate un mouvement croissant de sédentarisation des familles dans la Drôme sur des aires qui ne sont pas prévues pour un habitat permanent.

Il estime que des charges futures sont à prévoir pour s'adapter à cet état de fait.

Des terrains agricoles sont également achetés par les gens du voyage pour une installation permanente. Il faudra veiller à anticiper pour ne pas laisser l'illégalité s'installer.

Monsieur Jean Pierre Rochas précise que la CLETC présentera son rapport au conseil du 27/09. Les communes auront 3 mois pour délibérer (avis réputé favorable en l'absence de délibération). Le Conseil délibèrera ensuite de la réduction des AC des communes concernées. La prise de compétence étant obligatoire au 1/1/17, il est préférable que la CCVD l'anticipe plutôt que se la faire imposer par le Préfet ; il y aurait alors une période d'incertitude de 6 mois environ, le temps qu'il prenne son arrêté.

Monsieur Fabien Duvert rappelle que le territoire de la CCVD dispose de deux aires d'accueil :

- 1) l'une située à Livron
 - 10 emplacements
 - Représentant 20 places
- 2) et l'autre à Loriol
 - 10 emplacements
 - Représentant 20 places
 - Aire constituée de deux terrains

Les deux aires sont repérées dans le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage et sont conformes aux normes en vigueur pour ces équipements.

Les places dont la superficie moyenne des places est de 300 m², sont conformes aux normes techniques (décret n°2001-569 du 29 juin 2001). Chaque emplacement dispose d'un bloc sanitaire (WC, douche).

Les deux aires sont gérées par une association prestataire « l'hacienda », contrat passé en lien avec l'aire de La Voulte pour une cohérence de gestion, les usagers passant d'une aire à l'autre.

Le contrat a été établi à compter du 1er août 2015 pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois sur une durée de 1 an sans que ce délai ne puisse excéder le 31 juillet 2019.

Le montant du marché de prestation avec l'association Hacienda s'élève à 44 345,40 € HT soit 53 214,48 € TTC.

L'association est présente via un gardien tous les matins sur Loriol et l'après-midi sur Livron. Le gardien de Livron est également le gardien de La Voulte.

Concernant les informations financières :

Sur Loriol

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015
DEPENSES	54 448,98 €	98 026,56 €	77 516,57 €	64 063,47 €
RECETTES	35 279,64 €	43 123,14 €	39 252,93 €	16 786,04 €

Investissement	2012	2013	2014	2015
DEPENSES	980,00 €	2 066,94 €	1 080,00 €	470,00 €
RECETTES	1 360,00 €	1 050,00 €	950,00 €	- €

Sur Livron

Fonctionnement	2012	2013	2014	2015
DEPENSES	72 815,95 €	73 436,85 €	73 637,86 €	86 274,19 €
RECETTES	50 854,11 €	42 536,42 €	38 392,32 €	34 996,65 €

Quasiment aucune dépense en investissement, l'ensemble des dépenses étant considéré comme de la maintenance de bâtiment et non de la rénovation.

Le bilan de la visite sur site permet de dire que le prestataire semble très bien connaître la population fréquentant ces aires.

L'aire de Loriol a été rénovée durant l'année 2015 et offre un bon niveau de qualité

L'aire de Livron subit actuellement les incivilités qu'avait subies l'aire de Loriol et se trouve dans un état nécessitant des travaux afin de la mettre au même niveau de qualité que l'aire de Loriol.

Afin de permettre à la CLECT de pouvoir se prononcer sur les conditions de ce transfert de compétence, un état des lieux a été engagé avec un maître d'oeuvre.

Loriol a fourni en prévision des travaux des devis pour un montant de 44 107,34 €.

Le temps annuel de gestion se décompose de la façon suivante :

Loriol :

- 26 h année agent administratif
- 78 h année agent technique

Livron :

- 26 h année agent administratif
- 104 h année agent technique

Ainsi un bilan diagnostic du coût de cette compétence a pu être établi pour les 2 aires d'accueil des gens du voyage situées sur le territoire de la CCVD.

Il est rappelé également que ces 2 aires sont répertoriées dans le schéma départemental, elles sont obligatoires pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Monsieur Fabien Duvert conclut en rappelant les actions restant à établir :

- Déterminer le montant de dépense transféré
- Poursuivre le contrat avec le prestataire
- Le mode d'intervention pour la maintenance quotidienne (convention avec les communes ou intervention en régie)
- Le suivi de cette population via les forces de l'ordre (PM notamment)
- Prendre en compte le rendu de l'étude de MOE

Points 7 et 8 Approbation du Compte de Gestion 2015

Approbation Compte Administratif 2015 et affectation des résultats

Monsieur Jean Serret se retire.

Madame Cathy Houfek et Monsieur Robert Arnaud présente les résultats du Compte Administratif 2015.

BUDGET PRINCIPAL

Résultats de l'exercice 2015 – consolidation des 3 budgets

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble des sections	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats antérieurs reportés		4 312 330.86	171 884.12			4 140 446.74
Opérations de l'exercice	19 007 067.55	20 435 027.55	4 470 168.05	4 530 286.20	23 477 235.60	24 965 313.75
Total cumulé avec report antérieur	19 007 067.55	24 747 358.41	4 642 052.17	4 530 286.20	23 477 235.60	29 105 760.49
Résultat 2015		1 427 960.00		60 118.15		1 488 078.15
Résultat clôture		5 740 290.86	- 111 765.97			5 628 524.89

Résultat 2015 – budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	19 503 020.19 €	Recettes de l'exercice :	2 847 264.97 €
Dépenses de l'exercice :	17 999 723.84 €	Dépenses de l'exercice :	3 124 592.38 €
Résultat exercice 2015 :	+ 1 503 296.35 €	Résultat exercice 2015 :	- 277 327.41€
Excédent antérieur reporté:	+ 4 592 024.33 €	Excédent antérieur reporté:	+ 751 126.76 €
Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	6 095 320.68 €	Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	473 799.35 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat 2015 tel qu'il suit :

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : excédents de fonctionnement reportés : **5 776 896.68 €**
- Chapitre 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : **318 424.00 €**
(remboursement du capital des emprunts)
- Chapitre 001 : excédents d'investissement reportés : **473 799.35 €**

Compte Administratif 2014 / 2015 – dépenses

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 011 - Charges à caractère général	3 511 624	2 572 000.28	73.24 %
Chp : 012 - Charges de personnel	6 185 600	5 988 440.18	96.81 %
Chp : 014 - Atténuations de produits	5 707 322	5 667 054.53	99.29 %
Chp : 022 - Dépenses imprévues	226 650		0 %
Chp : 023 - Virement à la section d'investis.	1 049 272		0%
Chp : 042 - Opérations d'ordre entre section	942 614.49	825 902.52	87.62 %
Chp : 65 - Autres charges de gestion courante	2 194 000	2 059 739.19	93.88 %
Chp : 66 - Charges financières	71 700	25 745.56	35.91 %
Chp : 67 - Charges exceptionnelles	1 063 179	860 841.58	80.97 %
Chp : 68 - Dotations aux provisions	3 165 510		0 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 117 471.49	17 999 723.84	74.63 %

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 002 - Excédent antérieur reporté	4 592 024		
Chp : 013- Atténuations de charges	105 300	147 222.85	139.81 %
Chp : 042- Opérations d'ordre entre section	18 962.39	18 962.39	
Chp : 70 - Produits des services	846 533	819 339.64	96.79 %
Chp : 73 - Impôts et taxes	13 081 835	13 530 550.00	103.43 %
Chp : 74 - Dotations et participations	5 128 115	4 740 658.83	92.44 %
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante	2 300	21 316.08	926.79 %
Chp : 77 – Produits exceptionnels	212 402.10	224 970.40	105.92 %
Chp : 78 – reprise sur amort et provisions	130 000		0 %
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	24 117 471.49	19 503 020.19	80.87 %

	BUDGET VOTE	REALISE	%	Reste à réaliser
020 – Dépenses imprévues	10 608			
040 – Opération ordre transfert entre section	18 962.39	18 962.39		
041 – Opérations patrimoniales	354 030	354 029.82	100 %	
204 – subventions d'équipement versées	5 000	5 000.00	100 %	
16 – Remb capital emprunts	436 340	318 423.94	72.98 %	
26 - Participations en capital	207 000	7 000.00	3.38 %	
27 – Autres immobilisations financières	1 702 249	1 222 531.50	71.82 %	
Opr 11 – Mobilier & matériel de bureau	20 797	15 937.10	76.63 %	

	BUDGET VOTE	REALISE	%	Reste à réaliser
Opr 12 – Matériel Culturel	10 000	1 917.00	19.17 %	7 200
Opr 13 – Matériel service déchets	308 000	218 071.24	70.80 %	10 955
Opr 14 – Aménagement des zones (entretien)	150 000	10 106.16	6.74%	30 902
Opr 16 – Déchetterie de Loriol	15 000			5 346
Opr 17 – Garage OM - déchetteries	988 000	31 244.40	3.16 %	
Opr 18 – Numérisation du cadastre - SIG	2 000			
Opr 19 – Matériel – Véhicules de services	95 000	25 598.00	26.95 %	
Opr 20 – La Gare des Ramières	4 367	1 219.65	27.93 %	
Opr 21 – Déchetterie de Livron	309 138			9 141
Opr 23 – Interventions foncières	404 000	6 000.00	1.49 %	93 001
Opr 24 – Réserve Naturelle	74 097	25 805.45	34.83 %	2 101
Opr 33 – Collecte des ordures ménagères	559 435	185 042.41	33.08 %	205 726
Opr 34 – matériel équipe entretien	30 844	17 040.44	55.25 %	13 769
Opr 38 – Aménagement locaux CCVD	3 138 351	64 628.23	2.08 %	117 042
Opr 39 – Matériel informatique	114 427	51 716.80	45.20 %	38 049
Opr 41 – Signalétique des zones	10 000	4 776.00	47.76 %	5 224
Opr 45 – Lac écosite	18 000	16 492.33	91.62 %	
Opr 46 – Mobilier – matériel petite enfance	159 060	71 074.78	44.68 %	14 828
Opr 47 – Réseau télécom numérique (télétravail PER)	85 300	28 877.80	33.85 %	
Opr 48 – Sentiers - signalétique	6 303			6 303
Opr 49 - Photovoltaïque	150 000	17 180.94	11.45 %	13 056
Opr 55 – Château de Poët Célard	400 000	400 000	100 %	
Opr 56 – Vélo Drôme	316 000	5 916	1.87 %	
Opr 57 - Fibre Optique	440 400			
Opr 58 - Equipements sportifs	150 000			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 692 708.39	3 124 592.38	29.22 %	572 643

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp 001 : solde d'exécution d'inv. Reporté	751 127		
Chp 021 : Virement de la section de fonct.	1 049 272		
Chp 024 : Produits des cessions	833 240		
Chp 040 : Opérations d'ordre entre section	942 614.49	825 902.52	87.62
Chp 041 : Opérations patrimoniales	354 030	354 029.82	100.00
Chp 10 : Dotation Fonds divers réserves	883 015	248 808.12	28.18
Chp 13 : Subventions d'investissement	407 272	76 662.35	18.82
Chp 16 : Emprunts et dettes assimilées	5 028 198	714 840.00	14.22
Chp 23 : Immobilisations en cours	200 000	200 000	100.00
Chp 27 : Autres immos financières	456 342	427 022.16	93.58
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 905 110.49	2 847 264.97	26.11

Comparatif Compte Administratif 2014 / 2015

DEPENSES	2014	2015	%
Charges de personnel (012)	5 641 842.19	5 988 440.18	+ 6.14 %
Charges à caractère général (011)	2 709 461.02	2 572 000.28	- 5.07 %
Reversements fiscaux aux communes (73921+73922+73928+739118)	4 614 728.27	4 481 369.53	- 2.89 %
Contribution aux organismes de regroupement (6554)	1 615 976.53	1 816 982.70	+ 12.44 %
Subventions (6743+6745+6748)	552 823.04	830 185.52	+ 50.17 %
Autres dépenses (65+6711+6714+673+678+668)	192 814.68	274 126.55	+ 42.17 %
Prélèvement FNGIR (73923)+ Dégrèvement CFE (7391178)+FPIC (73925)	1 203 191.00	1 185 685.00	- 1.45 %
Intérêts de la dette (66111)	44 831.08	25 031.56	- 44.16 %

DEPENSES	2014	2015	%
Dotation aux provisions (68)	-	-	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 575 667.81	17 173 821.32	+ 3.60 %
Dépense de fonctionnement hors intérêt de la dette	16 530 836.73	17 148 789.76	+ 3.74 %

RECETTES	2014	2015	%
Produit des contributions directes (73)	8 874 368.87	9 875 469.00	+ 11.28 %
Produit de la TEOM (7331)	3 351 541.00	3 634 996.00	+ 8.46 %
Compensations fiscales (748314+74833+74834+74835)	227 646.00	253 356.00	+ 11.29 %
Dotation d'Intercommunalité (74124)	792 595.00	506 324.00	- 36.12 %
Dotation de compensation (74126)	1 144 282.00	1 119 309.00	- 2.18 %
Autres dotations et participations	2 643 278.17	2 861 669.83	+ 8.26 %
Produits d'exploitation (70)	550 616.59	819 339.64	+ 48.80 %
Autres recettes (013+7321+7328+7388+75+77)	1 867 208.27	413 594.33	- 77.85 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 451 535.90	19 484 057.80	+ 0.17 %

	2014	2015
EPARGNE DE GESTION	1 133	2 123
EPARGNE BRUTE	1 088	2 098
CAPITAL Remboursé (budget principal)	1 563	318
EPARGNE NETTE (CAF)	- 476	1 779
Fonds de Roulement au 31/12	5 488	6 569
Capital restant dû au 31/12 - budget principal	1 080	1 477
Capital restant dû au 31/12 - budget bâtiments	1 393	1 670
Capital restant dû au 31/12 - budget ZAE	3 361	3 358
Total capital restant dû des 3 budgets	5 835	6 505

Compte de gestion du trésorier – budget principal

Au cours de l'année 2015, la CCVD a adressé à la Trésorerie de Crest :

- o 4 093 mandats de paiements émis et 87 annulations de mandats pour un montant de 124 316.22 €
 - o 697 titres de recettes émis et 18 annulations de titres pour un montant de 22 350 285.16 €
- Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2015

BUDGET ANNEXE BATIMENTS

Compte Administratif 2015

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	282 169.88 €	Recettes de l'exercice :	770 440.13 €
Dépenses de l'exercice :	342 838.37 €	Dépenses de l'exercice :	924 370.57 €
Résultat exercice 2015 :	- 60 668.49 €	Résultat exercice 2015 :	- 153 930.44 €
Déficit antérieur reporté :	- 279 693.47 €	Excédent antérieur reporté :	259 002.47 €
Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	340 361.96 €	Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	105 072.03 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2015 tel qu'il suit : **Report à nouveau :**

- Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté : - **340 361.96 €**
- Chapitre 001 : Excédents d'investissement reportés : **105 072.03 €**

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 002 – Déficit antérieur reporté	279 694		
Chp : 011 - Charges à caractère général	196 570	196 568.12	100 %
Chp : 023 - Virement à la section d'investissement	49 270		
Chp : 042 - Opérations d'ordres entre section	39 170	37 324.80	95.29 %
Chp : 65 – Autres charges gestion courante	1 380	1 179.41	85.46 %
Chp : 66 - Charges financières	107 555	107 339.85	99.80 %
Chp : 67 - Charges exceptionnelles	500	426.19	85.24
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	674 139	342 838.37	50.86 %
Chp : 013 – Atténuations de charges		442.29	
Chp : 70 - Produits des services	105 610	87 045.47	82.42 %
Chp : 73 – Impôts et taxes		2 047	
Chp : 74 - Dotations et participations		8 575	
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante	179 900	184 060.11	102.34
Chp : 77 - Produits exceptionnels	388 629	0.01	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	674 139	282 169.88	41.86 %

	BUDGET VOTE	REALISE	%	RESTE A REALISER
Chp : 16 – Remboursement d'emprunts	279 103	278 092.83	99.63 %	
Chp : 041 - Opérations patrimoniales	13 570	13 570.00	100 %	
Opr: 100 – Bureaux Ecosite	64 000	31 029.87	48.48 %	32 970
Opr: 103 – Pépinière – salle conférence	13 000	6 190.00	47.61 %	
Opr: 104 - Multiservice Eure	5 000	3 415.00	68.30 %	
Opr : 107 – Pôle BIO	1 460 000	581 591.62	39.83 %	882 808
Opr: 109 – Bât. Drôme Fruits Livron	10 000			
Opr : 110 – Extension Campus	378 284	7 826.25	2.07 %	27 752
Opr : 111 – Plateau technique ER - Ecosite	495 530	2 655	0.54 %	7 775
Opr: 113 – Bâtiment entreprise	820 000			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 537 487	924 370.57	26.12 %	951 305

	BUDGET VOTE	REALISE	%	RESTE A REALISER
Chp : 001 – Solde d'exécution d'inv. reporté	259 002			
Chp : 021 – Virement de la section de fonctionnement	49 270			
Chp : 16 – Emprunts	1 854 629	528 662.96	28.50 %	638 750
Chp : 040 – Opérations d'ordre entre section	39 170	37 324.80	95.28 %	
Opr : 100 – Bureaux Ecosite	39 000	147 000.00	376.92 %	
Opr : 107 – Pôle BIO	579 846	34 257.80	5.90 %	617 588
Opr : 110 – Extension Campus	200 000			
Opr : 111 – Plateau Technique ER – Ecosite	400 000			
Opr : 113 – Bâtiment entreprise	100 000			
Chp 165 – Dépôts & cautions reçues	4 000	9624.57	240.61 %	
Chp 041 – Opérations patrimoniales	13 570	13 570.00	100 %	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 538 487	770 440.13	21.77 %	1 256 338

Compte de gestion – budget annexe bâtiments

Au cours de l'année 2015, la CCVD a adressé à la Trésorerie de Crest :

- o 359 mandats de paiements émis et 3 annulations de mandats pour un montant total de 1 267 208,94 €
 - o 419 titres de recettes émis et 6 annulations de titres pour un montant total de 1 052 610,01 €
- Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2015.

BUDGET ANNEXE ZONES

Compte Administratif 2015

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes de l'exercice :	649 837.48 €	Recettes de l'exercice :	912 581.10 €
Dépenses de l'exercice :	664 505.34 €	Dépenses de l'exercice :	421 205.10 €
Résultat exercice 2015 :	- 14 667.86 €	Résultat exercice 2015 :	+ 491 376.00 €
Déficit antérieur reporté :		Excédent antérieur reporté:	- 1 182 013.35 €
Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	- 14 667.86 €	Résultat de clôture ex. 2015 : (à reporter sur 2016)	- 690 637.35 €

Il est proposé d'affecter le résultat 2015 tel qu'il suit : **Report à nouveau :**

- Chapitre D002 : Déficit de fonctionnement reporté : **14 667.86 €**
- Chapitre D001: Excédents d'investissement reportés : **690 637.35 €**

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 011 - Charges à caractère général	6 759 100	190 198.81	2.81 %
Chp : 023 – Virement sur sect° d'investi.	357 478		
Chp : 042 - Opérations d'ordre entre section	210 669	208 735.24	99 %
Chp : 043 – Opérations d'ordre intérieur de section	141 700	126 465.87	89.25 %
Chp : 66 - Charges financières	346 122	126 465.87	22.30 %
Chp : 67 - Charges exceptionnelles	13 000	12 639.55	97.22 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 828 069	664 505.34	8.49 %
Chp : 042- Opérations d'ordre entre section	6 900 800	315 365.68	4.57 %
Chp : 043 – Opérations d'ordre intérieur de section	141 700	126 465.87	89.25 %
Chp : 70 - Produits des services	210 669	185 924.75	88.25 %
Chp : 74 - Dotations et participations	560 000		
Chp : 75 - Autres produits de gestion courante	14 900	19 161.48	128.60 %
Chp : 77 – Produits exceptionnels		2 919.70	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 828 069	649 837.48	8.30 %

	BUDGET VOTE	REALISE	%
Chp : 001 - Déficit antérieur reporté	1 182 013		
Chp : 16 - Emprunts et dettes	535 700	105 839.42	
Chp : 040 - Opérations d'ordre entre sect.	6 900 800	315 365.68	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 618 513	421 205.10	4.89 %
Chp : 16 - Emprunts	7 346 520		
Chp : 10 – Dotations Fonds divers Réserves	703 846	703 845.86	
Chp : 021 – Virement de section fonctionnement	357 478		
Chp : 040 - Opérations d'ordre entre section	210 669	208 735.24	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 618 513	912 581.10	10.59 %

Compte de gestion – budget annexe zones

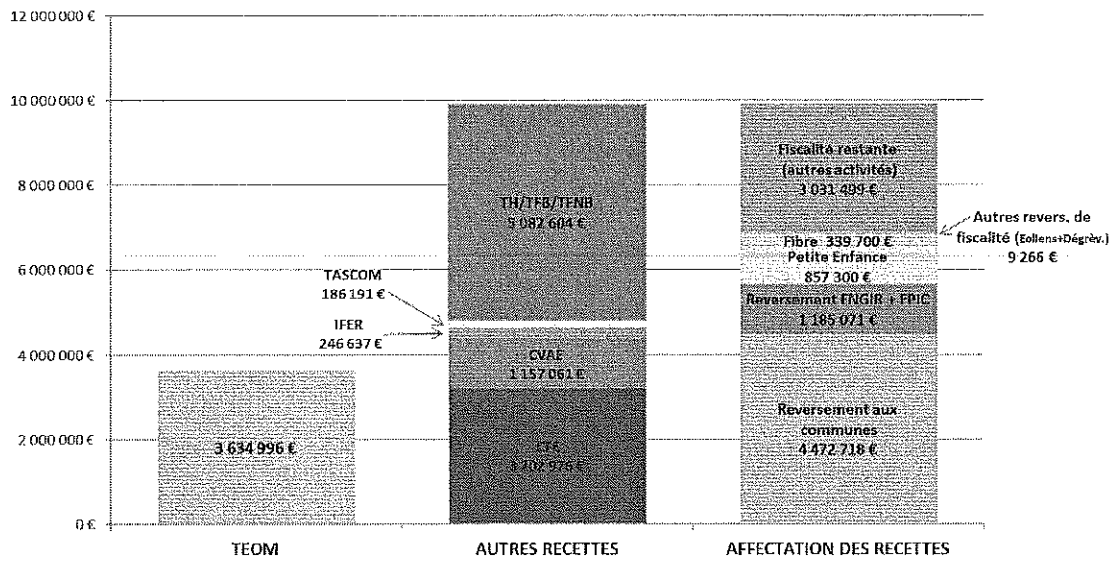
Au cours de l'année 2015, la Communauté de Communes du Val de Drôme a adressé à la Trésorerie de Crest :

- o 56 mandats de paiements et pas d'annulation de mandat pour un montant de 1 085 710.44 €
 - o 51 titres de recettes dont 0 annulation de titre pour un montant de 1 562 418.58 €
- Ceci est conforme aux écritures reprises par le Trésorier dans son compte de gestion de l'exercice 2015.

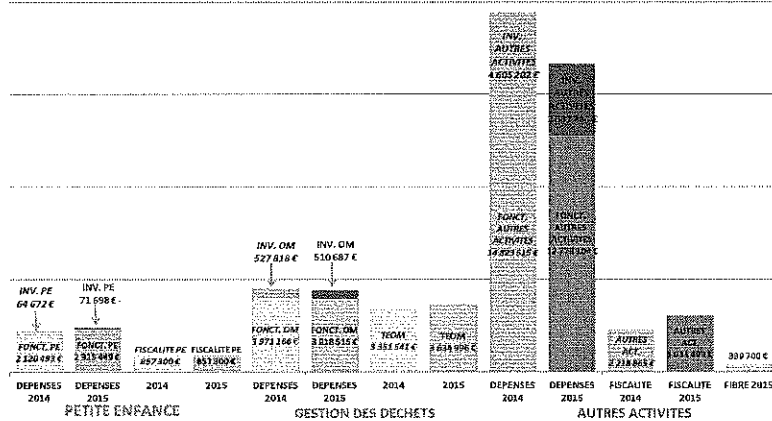
Il souligne que ce Compte Administratif est conforme au compte de gestion et explique que l'excédent cumulé sera reporté au Budget Supplémentaire.

Quelques rappels :

Fiscalité 2015 : 13 530 550 €

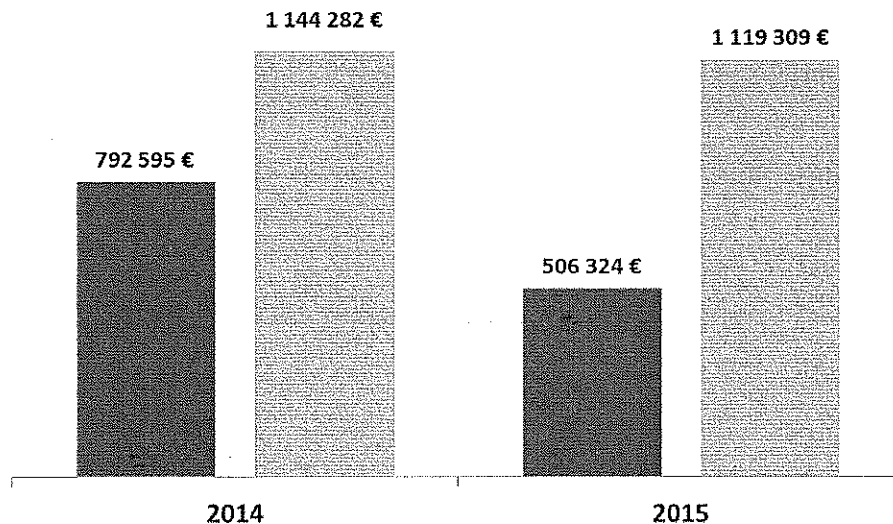


Dépenses de Fonct. et d'Invest. / Fiscalité
CA 2014 / CA 2015



Comparatif DGF 2014/2015

■ DGF INTERCO. ■ DGF COMPENS.



Monsieur Loïc Morel demande des précisions sur la différence entre le prévu et le réalisé de certaines ressources fiscales, notamment celles concernant la TASCOM. Peut-on en déduire que certains commerces s'en vont ?

Monsieur Robert Arnaud explique que ces recettes versées par l'Etat ne reflètent pas à elles seules vraiment l'activité économique du territoire. On constate souvent les décalages de recettes et parfois des recettes encaissées sont supérieures à celles prévues, provenant par exemple de rôles complémentaires.

Il souligne que ce Compte Administratif est conforme au compte de gestion et explique que l'excédent cumulé sera reporté au Budget Supplémentaire.

Il convient de retenir que la CAF nette s'améliore. Les efforts faits pour y parvenir sont encourageants mais pas suffisants. Le montant de la CAF nette issue de ce Compte Administratif est de 800 000 € (dont 300 000 € pour les OM) ; l'objectif est de 1 000 000 € hors OM. Il convient d'ores et déjà de poursuivre dans cette voie malgré la diminution des dotations d'Etat.

Monsieur Daniel Gilles demande si ce chiffre de 800 000 € comprend le montant pour ADN.

Monsieur Robert Arnaud répond que cette année va être créée une provision dédiée pour ADN de façon à bien séparer les comptes (objet de la délibération suivante qui va être proposée).

Monsieur Yves Pervier demande si la présentation peut séparer les budgets OM et Fibre (budgets annexes par exemple).

Monsieur Robert Arnaud répond que, légalement, ce n'est pas possible. La fibre et les OM ne sont pas des budgets annexes.

Par contre, le détail comptable fourni avec les documents adressés à chaque élu montre, grâce à la comptabilité analytique, les résultats de ces 2 domaines d'activités.

Il souligne également que cela est également fait pour la petite enfance.

Ainsi, la sincérité et la transparence des comptes sont réalisées.

Le Compte Administratif 2015 et le compte de gestion ainsi présentés sont approuvés à l'unanimité. Les affectations de résultats sont également approuvés

Point 9 Fibre optique : constitution d'une provision semi-budgétaire

Le Président rappelle le projet bi-départemental de déploiement du réseau de fibre optique à la maison, de l'Ardèche et de la Drôme et la décision du Conseil communautaire du 16/12/2014 de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement à 50 % par emprunt et à 50 % par fiscalité nouvelle,

Il rappelle également que le besoin de financement fiscal a été évalué à 339 700 € par an et voté sur la fiscalité 2015 au budget primitif 2015,

Considérant les résultats apparaissant au compte administratif 2015,

Le Président propose à l'assemblée de constituer une provision correspondant au montant de la fiscalité attribuée à cet investissement, soit $339\,700\text{ €} - 20\,595 = 319\,105\text{ €}$.

Monsieur Laurent Déré demande qu'un point soit fait sur ce sujet à un prochain Conseil.

Bonne note est prise.

Le Conseil :

- **Accepte la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges d'un montant de 319 105 € sur l'exercice 2016**
- **Inscrit les crédits à l'article 6865 du budget supplémentaire 2016**

Point 10 Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur Jean Serret informe qu'en application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28 du CGCT, les subventions d'équipement versées par les collectivités (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est organisme public.

Toutefois, il appartient à l'assemblée délibérante de définir la durée de l'amortissement de la subvention dans les limites susmentionnées.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire que les subventions d'équipements versées aux communes, aux organismes publics et aux personnes de droit privé s'amortissent sur les durées suivantes :

Subventions d'équipement	Durée d'amortissement
Cessions à l'euro symbolique	1 à 5 ans
Autres subventions d'équipement	1 à 5 ans

Le Conseil :

- **Approuve les durées d'amortissement présentées ci-dessus,**
- **Autorise l'ordonnateur à déterminer la durée d'amortissement à l'intérieur de la durée minimale et maximale fixée**

Point 11 Amortissement des biens immeubles productifs de revenus et des subventions reçues

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants, sont tenus d'amortir leurs biens.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du président, à l'exception :

- Des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans,
- Des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 26/03/2013 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles, figurant aux comptes racine 2156, 2157, 2158, et 218.

Considérant que sont également amortissables les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit ou loyer,

Monsieur le président propose au Conseil Communautaire que la durée d'amortissement de chaque bâtiment corresponde à la durée d'amortissement du capital des emprunts :

Biens Immeubles EXISTANTS	Valeur comptable 31/12/15	brute au	Durées d'amortissement	Amortissement annuel
Bâtiment base des arts de la rue	1 070 722.08		17 ans	62 984
Bâtiment de la Pépinière + photovoltaïque	783 139.61		10 ans	78 314
Bâtiment Hôtel d'entreprise	514 841.85		17 ans	30 285
Bâtiment Multiservices de Eurre	242 688.06		10 ans	24 269
Maison HQE de l'Ecosite	171 829.43		20 ans	8 591
Campus & salle de conférences	761 827.56		10 ans	71 183
Restaurant Moun País	17 804.14		10 ans	1 780
Préfabriqué bureaux écosite	65 535.15		10 ans	6 554
TOTAL	3 628 387.88			283 960

Biens Immeubles à venir	Durées d'amortissement
autres bâtiments	10 à 30 ans

Le Conseil décide de :

- amortir à compter de l'exercice 2016, les bâtiments productifs de revenus figurant aux comptes racine 2131 ... ; 2132 ; 2138 sur la durée du capital des emprunts restants à amortir pour chaque immeuble,
- amortir en contrepartie les subventions reçues sur les mêmes durées
- autoriser l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement à l'intérieur de la durée minimale et maximale fixée, pour les autres bâtiments.

Point 12 Terrains lieudit "bourne" à Beaufort : cession à l'€ symbolique à la commune

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Commune de Beaufort sur Gervanne a émis le souhait de se porter acquéreur des parcelles section C n° 47, 489, 490, 491 et 492, lieudit « Bourne » d'une superficie totale de 9 934 m².

Les parcelles 489, 490, 491 et 492 avaient été acquises en 2003 par la CCVD dans le cadre du 1^{er} contrat de rivières pour l'opération de la STEP communale, pour un montant total de 3 617.31 € (frais d'actes compris).

Un acte rectificatif est intervenu en 2011 entre la SAS SANOFLORE et la CCVD afin d'intégrer la parcelle bâtie C47, constituée d'un cabanon d'une superficie de 30 m² enclavée dans la parcelle C489 (le coût de l'acte s'élevait à 712.41 €).

Un bail emphytéotique a été signé le 05 JUIN 2012 entre la CCVD (bailleur) et l'Association ACCA de Beaufort (preneur), afin de réaliser la restauration du cabanon (coût de l'acte pris en charge par la CCVD : 879.87 €)

Durée du bail : du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2031 soit 20 ans (renouvelable 3 fois).
 Désignation : cabanon section C 47 lieudit « Bourne » d'une superficie de 30 m² environ.
 Loyer : euro-symbolique

Il est proposé à la commune de Beaufort sur Gervanne de reprendre ce bail emphytéotique en lieu et place de la CCVD.

Le Président rappelle le coût pour la CCVD :

Dépenses		Recettes	
Acquisition des parcelles C489.490.491.492	3 028.86	Subventions mobilisées par la CCVD au titre du contrat de rivière	3 118.00
Frais d'actes (y compris cabanon C47 et bail emphytéotique)	2 180.73	Fonds d'investissement intercommunal	680.84
TOTAL	5 209.59 €	Reste à charge de la CCVD	1 410.73 €
		TOTAL	5 209.59 €

Soit une perte financière de 1 410.73 € pour la CCVD.

Monsieur le Président propose une cession à l'euro symbolique à la Commune de Beaufort Sur Gervanne des parcelles ci-dessus citées.

Le Conseil décide de :

- céder à l'euro symbolique à la commune de Beaufort, les parcelles C489 et bâti C47, C490, C491 et C492 ; lieu-dit « Bourne » ; d'une contenance de 9 934 m² en non bâti, et 30 m² de bâti ;
- mettre fin au bail emphytéotique signé le 5 JUIN 2012 entre la CCVD et l'ACCA de Beaufort ;
- Dire que les frais d'actes restent à la charge de la commune de Beaufort ;
- procéder à la sortie de cette immobilisation de l'inventaire de la CCVD, compte 2111, n° d'inventaire T1, d'une valeur nette comptable de 3 617.31 €
- procéder au versement de la somme de 3 617.31 € à la commune de Beaufort, compte 204412 « subvention d'équipement versée en nature » et d'amortir cette subvention dans l'année qui suivra la cession.
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession

Point 13 Auberge jeunesse de Mirmande : cession à l'€ symbolique à la commune

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un bail emphytéotique a été signé le 20 décembre 2004 entre la Commune de Mirmande (bailleur) et la CCVD (preneur), afin de réaliser la réhabilitation du local de l'ancienne auberge de jeunesse.

Durée du bail : du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2022 soit 18 ans.

Désignation : une partie des bâtiments de l'ancienne auberge de jeunesse cadastrée AB 190p, lieu dit : grande Rue, pour une contenance de 4a 55ca.

La possibilité de mettre fin au bail avant son terme, a été prévue en page 5 dans l'article conditions particulières :

"Les parties s'accordent à convenir de ce que la durée du bail fixée ci-avant à 18 années pourra être prorogée, cette opération s'inscrivant dans le cadre du développement local afin de permettre à un artisan potier d'exercer son activité dans les lieux réhabilités au moyen d'un bail administratif qui lui sera consenti par la CCVD.

D'une part, en cas de prorogation, la durée du bail emphytéotique prendra fin à la date d'équilibre pour la CCVD sauf à ce que la commune soit disposée à reprendre le déficit de l'opération s'il subsiste un déficit comme suit : le montant total des loyers perçus devra couvrir entièrement les dépenses liées au projet (entretien, taxes, impayés éventuels, vacances dues à l'absence de locataire...).

D'autre part, le coût de réhabilitation non financé par des subventions publiques externes permettra de déterminer le loyer du bail administratif qui sera consenti par la CCVD.

Dans le cadre de la faisabilité de l'installation de cette activité artisanale de poterie, le loyer pourra être plafonné de telle sorte que la durée du bail administratif puisse le cas échéant s'avérer plus longue que la durée du présent bail emphytéotique.

Dans une telle hypothèse, les parties conviennent d'un commun accord de signer un avenant pour proroger le présent bail emphytéotique d'une durée équivalente à celle du bail administratif ; ledit avenant sera publié à la conservation des hypothèques."

Après avoir loué à plusieurs artisans, un bail administratif a été signé en mai 2010 entre la CCVD (bailleur) et la commune de Mirmande (preneur) pour la location de ce local de 108 m² aménagé par la CCVD dans les locaux de l'ancienne auberge de jeunesse de Mirmande.

Durée du bail : du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013 soit 3 ans

Loyer fixé à 321.16 € HT sans révision

Charges : 16.06 € (provision pour réparation (5% du loyer mensuel HT))

Un avenant 1 au bail administratif a été signé en août 2013 entre la CCVD (bailleur) et la commune de Mirmande (preneur) pour modifier la durée du bail.

Durée : du 1^{er} juillet 2013 au 31 juin 2021 soit 8 ans

Loyer inchangé : 321.16 € HT

A ce jour le coût de cette opération pour la CCVD s'élève à :

Dépenses		Recettes	
Réhabilitation du bâtiment (fonct + Invest)	69 754,54	Subvention (DDR)	20 352,73
		Charges facturées	1 924,17
Charges 2006 à 2016	1 924,17	Loyers perçus	32 867,68
		Reste à charge de la CCVD	16 534,13
TOTAL	71 678,71	TOTAL	71 678,71

Soit une perte financière de 16 534.13 € pour la CCVD.

Le Conseil décide de :

- céder à l'euro symbolique à la Commune de Mirmande, la partie des bâtiments rénovés par la CCVD de l'ancienne auberge de jeunesse section AB 190p ; lieu-dit Grand Rue ; d'une contenance de 04 a 55 ca ; donné à bail emphytéotique à la CCVD par la commune de Mirmande en date du 20/12/2004 ;

- mettre fin au bail emphytéotique signé le 20 décembre 2004 entre la commune de Mirmande et la CCVD ;

- Dire que les frais d'actes restent à la charge de la commune ;

- procéder à la sortie de cette immobilisation de l'inventaire de la CCVD, compte 2138, n° d'inventaire B94 d'une valeur nette comptable de 59 327.57 € (coût travaux d'investissement)

- procéder au versement de la somme de 59 327.57 € à la commune de Mirmande, compte 204412 « subvention d'équipement versée en nature » et d'amortir cette subvention dans l'année qui suivra la cession.

- Autoriser Monsieur le Président à signer les actes et les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession

Point 14 Attribution de Compensation de Livron : réduction suite au transfert du LMAF

Le Président rappelle la délibération n° 1/22.03.16/C ayant pour objet le transfert du Multi Accueil Familial de Livron (LMAF) et l'approbation du rapport de la CLETC et que les conditions de majorité requises nécessaires à l'approbation du rapport de la CLETC pour le transfert du Multi Accueil Familial de Livron et à la modification de l'AC de Livron sont atteintes à ce jour,

Il rappelle également que le montant des charges transférées à la CCVD pour le LMAF de Livron est de 285 376 €,

Le transfert effectif ayant lieu le 1^{er} août 2016, il convient donc de modifier l'AC de Livron de 2016 prorata temporis, soit :

AC due à Livron du 01/01/2016 au 31/07/2016 :
 $1\ 247\ 520 \times 7/12 = 727\ 720\ €$
+ AC due à Livron suite au transfert du LMAF de Livron à compter du 01/08/2016 :
 $(1\ 247\ 520 - 285\ 376) = 962\ 144 \times 5/12 = 400\ 893\ €$
AC modifiée de Livron total année 2016 :
 $1\ 128\ 613\ €$ soit $(1\ 247\ 520 - 1\ 128\ 613)$ = une différence de $118\ 907\ €$

Portant ainsi le montant total à reverser aux communes en 2016 :

$3\ 991\ 167 - 118\ 907 = 3\ 872\ 260\ €$

Le montant des AC négatives à reverser aux communes est inchangé soit 19 074 €,

A compter du 1/01/2017 :

AC de Livron 2017 : $1\ 247\ 520\ € - 285\ 376\ € = 962\ 144\ €$
le montant TOTAL des AC à reverser aux communes au 01/01/2017 s'établit à $3\ 991\ 167\ €$
- $285\ 376\ €$ soit $3\ 705\ 791\ €$
AC négatives = $19\ 074\ €$

Ceci est retracé dans le tableau modifié des AC ci-dessous :

	AC 2015	AC modifiées à compter du 01/08/16	AC modifiées à compter du 01/01/17	AC.Négatives
ALLEX	373 091 €	373 091 €	373 091 €	
AMBONIL	13 364 €	13 364 €	13 364 €	
AUTICHAMP				1 775 €
BEAUFORT	142 €	142 €	142 €	
CHABRILLAN	80 596 €	80 596 €	80 596 €	
CLIOUSCLAT	23 783 €	23 783 €	23 783 €	
COBONNE				2 638 €
DIVAJEU	8 487 €	8 487 €	8 487 €	
EURRE	96 600 €	96 600 €	96 600 €	
EYGLUY				
FELINES	2 802 €	2 802 €	2 802 €	
FRANCILLON				3 668 €
GIGORS	7 376 €	7 376 €	7 376 €	
GRANE	85 089 €	85 089 €	85 089 €	
LIVRON	1 247 520 €	1 128 613 €	962 144 €	
LORIOU	1 896 731 €	1 896 731 €	1 896 731 €	
MIRMANDE	25 510 €	25 510 €	25 510 €	
MONT CLAR	7 045 €	7 045 €	7 045 €	
MONTOISON	34 664 €	34 664 €	34 664 €	
MORNANS	13 280 €	13 280 €	13 280 €	
OMBLEZE	1 226 €	1 226 €	1 226 €	
PLAN DE BAIX	2 114 €	2 114 €	2 114 €	
POET CELARD	1 097 €	1 097 €	1 097 €	
PUY ST MARTIN	21 765 €	21 765 €	21 765 €	
LA REPARA AURIPLES				
ROCHE S/GRANE	47 243 €	47 243 €	47 243 €	
SAOU				
SOYANS				8 726 €
SUZE S/CREST	1 642 €	1 642 €	1 642 €	
VAUNAVEYS				2 267 €
	3 991 167 €	3 872 260 €	3 705 791 €	19 074 €

Le Conseil décide de :

- **modifier l'AC de Livron suite au transfert du Lieu Multi Accueil Familial à compter du 01/08/16,**
- **approuver le tableau récapitulatif des AC à reverser aux communes ainsi modifié soit :**
 - **3 872 260 € pour 2016,**
 - **3 705 791 € à compter de 2017,**
 - **des AC négatives d'un montant de 19 074 € inchangé pour 2016 et à compter de 2017,**
- **autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Point 15 Budget Supplémentaire 2016

Ce sujet sera étudié à une séance ultérieure, en raison de l'heure tardive.

Point 16 Simplification du régime indemnitaire (IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise et CIA : complément indemnitaire annuel)

Monsieur Jean Serret passe la parole à Monsieur Fabien Duvert pour présenter ce sujet.

Celui-ci rappelle tout d'abord :

- les éléments constitutifs de la rémunération :
 - Le salaire indiciaire défini par le statut (grade et échelon)
 - Le régime Indemnitaire (RI) pouvant être constitué de différentes primes
 - Le RI, seul élément pouvant être modulable
- Les principaux éléments constitutifs du RI (entre autres) :
 - IAT : Indemnité d'administration et ...
 - IEMP : Indemnité d'exercice des missions de Préfecture
 - IFTS : Indemnités liées aux heures supplémentaires

L'ensemble de ces primes requiert une gestion complexe du fait de la variété des primes à saisir et contrôler.

L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise est une prime issue du décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création du RIFSEEP.

L'objectif est une simplification de la gestion du Régime indemnitaire, puisque L'IFSE a vocation à remplacer et englober l'ensemble des primes suivantes :

- IFTS (Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires)
- IEM (Indemnité d'exercice de missions)
- IAT (Indemnité d'administration & de technicité)
- PSR (Prime de Service et de Rendement)
- ISS (Indemnité spécifique de service)
- ...

Le service paie n'aura plus qu'à saisir et contrôler une ligne de saisie, le deuxième intérêt étant la simplification de lecture de la fiche de paie pour les agents.

Les incidences de l'IFSE :

- Budgétairement, aucune, il y a maintien du RI actuel
- Simplification de gestion pour le service paie
- Simplification de lecture pour les agents

Sa mise en place :

- Identification pour chaque cadre d'emploi de groupe de responsabilité :
 - Catégorie A : A1/A2/A3/A4
 - Catégorie B : B1/B2/B3
 - Catégorie C : C1/C2
- Application du décret pour les catégories A et B
- Création d'un groupe C3 pour la catégorie C, ceci du fait de la variété des responsabilités de ces agents. Deux groupes ne permettraient pas d'identifier correctement les responsabilités.

La répartition par critère et par groupe

	Fonctions /emplois	critère 1 encadrement/coordination	critère 2 technicité/expertise	critère 3 sujétions particulières/expositions
A1	direction générale	management stratégique, pilotage, arbitrage relation élus	connaissances particulières liées aux fonctions	travail en soirée, grande disponibilité et polyvalence
A2	Direction de pôle	mangement stratégique, pilotage encadrement opérationnel	connaissances particulières liées au pôle	grande polyvalence et disponibilité,
A3	directeur de service	mangement d'équipe, coordination encadrement opérationnel	expert dans son domaine	contact avec des partenaires (communes, service de l'Etat...)
A4	responsable d'activité et chargé de mission	coordination, référents	maîtrise logiciel métier qualification	contraintes occasionnelles de week-end
B1	chef de service ou forte expertise	arbitrage, encadrement opérationnel équipe technique	forte technicité	contact avec des partenaires (communes, service de l'Etat...)
B2	poste coordinateur/ adjoint au resp	encadrement opérationnel équipe technique	forte technicité	
B3	poste d'instruction avec expertise, animation	référents	forte expertise	contact avec des partenaires (communes, service de l'Etat...)
C1	chef d'équipe, gestionnaire comptable assistante de direction, expertise forte	encadrement opérationnel	connaissances intermédiaires	contraintes occasionnelles de week-end
C2	agent d'accueil et/ou au contact du public	référents	expertise dans le domaine de l'accueil, de la gestion d'enfants	contact avec le public
C3	agent opérationnel	RAS	habilitations réglementaire qualification	contraintes occasionnelles de week-end

Une simplification de plus, **le Complément Indemnitaire annuel (CIA)**

Il est en complément de l'IFSE.

Ce dernier permettra lors de l'attribution de la prime liée à l'évaluation de :

- Simplifier la saisie par le service paie. Aujourd'hui, ce dernier fait varier les primes une à une. Avec le CIA, implémentation d'une nouvelle ligne sur la fiche de paie spécifique à cette prime d'évaluation
- Simplification de lecture pour les agents

Monsieur Fabien Duvert rappelle la procédure de la prime d'évaluation actuelle :

- En place depuis 11 années au sein de la CCVD
- Elle fait suite aux entretiens d'évaluation
- Elle est fonction de la manière de servir
- Elle nécessite au service paie de faire une fois par an fluctuer les primes fiche de paie par fiche de paie, un travail long et fastidieux

Le CIA :

- Permet de faire apparaître distinctement la prime d'évaluation sur la fiche de paie
- Une seule saisie par agent pour le service paie
- Une lecture simple et précise du montant de la prime individuelle d'évaluation

Il informe qu'à ce jour, deux cadres d'emplois ne sont pas pris en compte par l'IFSE et le CIA

- Les ingénieurs et les Educateurs de Jeunes Enfants (EJE)

Un complément à cette délibération sera donc proposé dès apparition des décrets d'application.

Ces dispositifs seront mis en vigueur dès le 1/7/2016.

Le Conseil :

- *institue selon les modalités ci-dessus, dans la limite des crédits budgétaires votés, et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.*
- *institue selon les modalités ci-dessus, dans la limite des crédits budgétaires votés, et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.*
- *Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Point 17 Petite enfance : augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un EJE

Ce sujet sera étudié à une séance ultérieure, en raison de l'heure tardive.

Point 18 LMAF Livron : transfert des personnels - création des emplois

Le Président rappelle :

- la démarche de la commune de Livron sollicitant le transfert du LMAF,
- la délibération du Conseil communautaire en date du 28 avril 2016, portant approbation de la modification de l'intérêt communautaire,
- que le LMAF est inclus dans l'intérêt communautaire qui liste les services et équipements de la petite enfance considérés par le conseil communautaire comme étant d'intérêt communautaire
- l'avis favorable du Comité technique en date du 15/06/2016 ;

Monsieur le Président précise que le transfert concerne 16 agents et propose de créer les emplois suivants :

a) Emploi de droit public (titulaire) :

- 1 éducateur principal de jeunes enfants à temps complet

- Il rappelle que le poste de puéricultrice de classe supérieure a été créé par le Conseil communautaire du 26 mai 2015.
- b) Emplois de non titulaires :
- 14 postes d'assistantes maternelles agréées par le Président du Conseil Départemental de la Drôme

Le Conseil :

- **Approuve sans réserve l'exposé du président,**
- **Accepte la création des postes suivants :**
 - + 1 Educateur principal de jeunes enfants (catégorie B) à temps complet
 - + 14 postes d'assistantes maternelles agréées par le Président du Conseil Départemental de la Drôme
- **Autorise le Président à publier l'avis de création des postes EJE principal et puéricultrice de classe supérieure au Centre de gestion de la Drôme et à nommer les agents transférés sur les emplois publics ainsi créés.**
- **Autorise le Président à reprendre les contrats de droit privé des 14 assistantes maternelles.**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents transférés sont inscrits au budget de la CCVD, chapitre 012.**
- **Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.**

III – PETITE ENFANCE

Point 19 EAJE : approbation du règlement intérieur modifié

Ce sujet sera étudié à une séance ultérieure, en raison de l'heure tardive.

IV – ENVIRONNEMENT

Point 20 SMB Véore : dissolution du syndicat

Par courrier en date du 02 mai 2016, Monsieur le Préfet de la Drôme a notifié à la CCVD, son intention de procéder à la dissolution du Syndicat Mixte du bassin de la Véore.

Conformément à l'article 40-I de la loi NOTRE, le Préfet du département souhaite recueillir l'avis de la Communauté de communes du Val de Drôme.

Le conseil communautaire dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur la fin de compétence du SMBV Véore au 31/12/2016, soit jusqu'au 15 juillet 2016.

Monsieur Gérard Crozier rappelle :

- Que la CCVD exprime le souhait que la gestion des rivières se poursuive par Bassin Versant
- qu'à défaut de délibération du conseil communautaire, l'avis est réputé favorable.
- Que le projet de dissolution de ce syndicat est inscrit dans le SDCI de la Drôme arrêté le 25 mars 2016. Le Vice-Président souligne cependant, que ce même schéma prévoit de maintenir certains syndicats rivières.

- Que la fin d'exercice des compétences ou la dissolution du syndicat sera prononcée par arrêté après accord des organes délibérants des membres du syndicat. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des organes délibérants des membres du syndicat, représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins un tiers de la population totale.
- Que la communauté d'agglomération Valence Romans exerce depuis le 01/01/2016 la compétence GEMAPI et propose à la CCVD d'exercer la compétence GEMAPI par voie de convention. Ce nouveau dispositif permettra à la Communauté de Communes pour ses communes adhérentes situées sur le bassin versant de la Véore de tisser un nouveau partenariat avec la Communauté d'agglomération.

Il est précisé que les conditions de liquidation financière du syndicat feront l'objet d'une seconde délibération. Celle-ci devra intervenir avant la fin de l'année 2016, mais laissera un délai suffisant aux services de la CCVD pour les étudier.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis favorable au projet de dissolution du SMBV Véore et de souligner la qualité du travail réalisé par le Syndicat du bassin versant de la Véore.

Le Conseil :

- Emet un avis favorable au projet de dissolution du SMBV Véore et souligne la qualité du travail réalisé par le Syndicat du bassin versant de la Véore.

- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

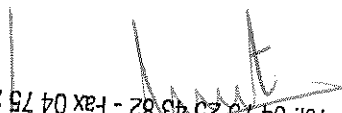
Le Président propose un prochain Conseil le mardi 19 juillet afin de traiter les points reportés ce soir.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Crest, le 5 juillet 2016

Le Président,

Jean SERRET


 B.P. 331
 26402 CREST Cedex
 Tél. 04 75 25 44 96 - Fax 04 75 25 44 96
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU VAL DE DROME**

